

Métiers de l'administration pénitentiaire (M2)

Master Administration Publique

 Durée
1 an

 Composante
Faculté des
sciences
juridiques,
politiques et
sociales

 Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Vous souhaitez préparer, dans les meilleures conditions, les concours de l'administration pénitentiaire ?

Le parcours « **Métiers de l'administration pénitentiaire** » de l'IPAG de Lille peut vous permettre d'atteindre cet objectif.

Crée en 2010 en partenariat avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Nord-Lille (DISP Lille), cette formation diplômante apporte d'abord aux étudiants les compléments théoriques et une actualisation sur les matières juridiques fondamentales (Droit administratif, Finances publiques, Libertés publiques, Droit pénal, Procédure pénale, Criminologie...). Elle est également conçue, ensuite, comme une préparation spécifique aux différents concours, avec l'apport d'un soutien méthodologique (note de synthèse, dissertation, préparation à l'oral, entretien avec le psychologue, préparation à l'entretien collectif, revue de presse...) et des enseignements spécifiques situés dans le champ de l'exécution des peines (droit pénitentiaire, politique pénitentiaire, probation en France, droit de l'exécution des peines, droits et libertés de la personne détenue...).

L'une des spécificités du parcours réside dans l'attention portée à la professionnalisation, avec des modules animés par de nombreux intervenants pénitentiaires de même qu'un stage obligatoire (2 semaines en M1 Tronc commun, 2 mois en M2) réalisé dans une structure pénitentiaire (en M2 : 1 mois en antenne locale d'insertion et de probation

et 1 mois en établissement de détention) relevant de la DISP Lille. La mise en place de la Classe prépa talents « Métiers de l'administration pénitentiaire Hauts-de-France » en 2021 a permis par ailleurs de renforcer le partenariat avec l'administration pénitentiaire par le biais d'une convention signée avec l'ENAP d'Agen.

Le **Master « métiers de l'administration pénitentiaire »** répond donc, par son contenu et les moyens pédagogiques déployés, grâce en outre au renfort des professionnels, aux objectifs de tous les étudiants souhaitant se préparer aux différents concours de l'administration pénitentiaire (directeur des services pénitentiaires, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, capitaine pénitentiaire, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation).

Savoir-faire et compétences

- Savoirs :

- Droit pénal ;
- Procédure pénale ;
- Droit pénitentiaire ;
- Exécution des peines ;
- Probation ;
- Sécurité pénitentiaire ;
- Droit administratif appliqués ;
- Politique pénitentiaire ;
- Criminologie ;
- Management.

- Compétences comportementales :

- employer les différents registres d'expression écrite et orale dans un contexte professionnel ;
- adopter une posture professionnelle ;
- respecter les règles relatives à l'éthique et à la déontologie ;
- développer une conscience critique de la politique pénitentiaire.

- Compétences opérationnelles :

- rechercher et synthétiser les données relatives à la politique pénitentiaire ;
- analyser et/ou synthétiser les aspects généraux ou spécifiques de la politique pénitentiaire ;
- analyser et interpréter des textes législatifs ou réglementaires portant sur le droit pénitentiaire ;
- rédiger une note de synthèse ;
- rédiger un livrable portant sur la pratique pénitentiaire (SAé) ;
- prendre en charge les questions juridiques propres à la détention et à la probation ;
- prendre en charge les questions portant sur le droit répressif ;
- communiquer sur l'organisation ou le fonctionnement de l'administration pénitentiaire ;
- maîtriser les axes et le contenu de la politique pénitentiaire et les problématiques inhérentes à la privation de la liberté et de l'insertion et de la probation ;
- maîtriser les éléments relatifs au contrôle de l'administration pénitentiaire par le juge administratif ;
- connaître l'actualité relative au droit de l'exécution des peines ;
- utiliser les outils numériques.

Les + de la formation

- Formation diplômante, le parcours « métiers de l'administration pénitentiaire » est également une préparation spécifique aux concours de cette administration.
- Le calendrier et le programme de la formation sont adaptés pour permettre l'inscription et la présentation aux concours durant l'année de master 2.
- La Classe prépa talents du service public « métiers de l'administration pénitentiaire - Hauts-de-France » (IPAG ULille), fonctionnant en partenariat avec l'Ecole Nationale d'Administration pénitentiaire d'Agen, est adossée au master

( <https://droit.univ-lille.fr/les-instituts-facultaires-de-la-fsjps/institut-de-preparation-a-ladministration-generale-ipag/classe-preparatoire-talents>).

Organisation

Organisation

La formation est déclinée en blocs de connaissances et de compétences qui permettent l'acquisition de compétences professionnelles de façon progressive. S'agissant spécifiquement du master 2, il s'agit de :

- Communiquer à des fins de transferts de connaissances au sein de l'administration pénitentiaire ;
- Gérer l'environnement juridique au sein de l'administration pénitentiaire ;
- Mettre en œuvre une politique publique ;
- Valoriser son projet professionnel ;
- Analyser ses actions en situation professionnelle ;
- Mettre en œuvre les acquis de la formation.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires et des professionnels.

La démarche suivie vise à permettre l'acquisition :

- de connaissances théoriques fondamentales ou « savoirs » (approche académique) ;
- de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-devenir (« compétences opérationnelles » et « compétences comportementales »).

Stages

Stage : Obligatoire

Stage obligatoire d'une durée de 8 semaines.

Admission

Conditions d'admission

Déposez votre candidature sur la plateforme eCandidat de l'université de Lille : <https://www.univ-lille.fr/formation/candidater-sinscrire/ecandidat>

Et après

Poursuite d'études

- L'insertion dans la vie professionnelle est le débouché naturel de la formation.
- La poursuite d'études est possible dans un autre Master 2.
- La poursuite d'études est également possible en Doctorat, sous réserve de certaines conditions notamment la rédaction d'un mémoire de recherches.

Insertion professionnelle

Métiers pénitentiaires :

- Directeur / Directrice des services pénitentiaires (concours cat. A +) ;
- Directeur / Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation (concours cat. A) ;
- Conseiller / Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (concours cat. A) ;
- Capitaine pénitentiaire (concours cat. A).

Pour en savoir plus sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'Université de Lille, consultez les répertoires d'emplois publiés par l'[ODiF \(Observatoire de la Direction des Formations\)](#)

Les fiches emploi/métier du [Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois](#) (ROME) permettent de mieux connaître les métiers et les compétences qui y sont associées.

Infos pratiques

Autres contacts

Contact administratif :

IPAG Lille – 03 20 90 77 36
ipag@univ-lille.fr

Contact pédagogique :

Hugo Beuvant – hugo.beuvant@univ-lille.fr
Nicolas Derasse – nicolas.derasse@univ-lille.fr

Lieu(x)

 Lille - Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales

En savoir plus

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

<https://droit.univ-lille.fr/>